



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DADONVILLE DU MARDI 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, salle polyvalente Pierre Déret de Dadonville, sous la présidence de Mme Evelyne CHARVIN, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2021

Membres présents :

Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, M. Laurent DELTEIL, M. Jean-Christophe MARTINS.

Absents excusés :

M. Patrick DAMION qui a donné pouvoir à M. Jean-Christophe MARTINS, Mme Christiane CAULIER qui a donné pouvoir à Mme Evelyne CHARVIN, Mme Adèle NGOUA'NGOUA qui a donné pouvoir à Mme Sophie CHAMARD, Mme Laëtitia VERSTRAETE qui a donné pouvoir à M. Pierre VICECONTI.

A été désigné secrétaire : M. Jean-Christophe MARTINS

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Absents et / ou excusés : 4

Votants : 19

Lors de cette séance à huis clos, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

DELIBERATION N°1/2021 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – PRISE EN CHARGE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

× Autorise le Maire à mandater, le cas échéant, les dépenses d'investissements 2021 urgentes dans la limite du quart des crédits votés en 2020, dans l'attente du vote du budget primitif 2021, à savoir :

Budget principal

	Autorisation
Chapitre 20	6 864,00 €
Chapitre 21	81 029,00 €
Chapitre 23	48 981,00 €
Chapitre 27	187,00 €

Budget annexe assainissement

	Autorisation
Chapitre 20	0,00 €
Chapitre 21	51 180,00 €

DELIBERATION N°2/2021 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (PEC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

× Décide de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du « Parcours Emploi Compétences » dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : agent polyvalent des services techniques

Durée du contrat: 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC

× Autorise Madame le Maire à mettre en œuvre l’ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

DELIBERATION N°3/2021 – PERSONNEL COMMUNAL –TABLEAU DES EMPLOIS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

× Décide d’adopter le tableau des emplois pour l’année 2021 comme suit :

Grade	Ouvert	Pourvu	Vacant
Filière administrative			
Attaché	1	0	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	0	2
Adjoint administratif	4	4	0
Total filière administrative	11	5	6
Filière technique			
Technicien territorial	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	1	0
Adjoint technique	6	6	0
Total filière technique	9	7	2

× Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal 2021

DELIBERATION N°4/2021 – BUDGET LOTISSEMENT – ABROGATION DES DELIBERATIONS N°101/2020 ET 102/2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

× Décide d’abroger les délibérations n° 101/2020 et 102/2020

A Dadonville, le 20 janvier 2021
Le Maire, Evelyne CHARVIN

